

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Insécurité à Avéa

## Jean Max Ndong Edou poignardé mortellement

COE

Libreville/Gabon

**NUIT** tragique que celle de vendredi 4 au samedi 5 novembre courant, pour Jean-Max Ndong Edou, Gabonais, la trentaine. Il a été mortellement poignardé, à Avéa, dans le deuxième arrondissement de la capitale et aurait succombé à ses blessures au cours de son transfert au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), rapporte une source judiciaire. D'après cette même source, cette nuit-là, la victime, qui réside à Petit-Paris dans le troisième arrondissement, aurait

été agressé alors qu'il raccompagnait sa petite amie mère de leurs trois enfants habitant Avéa. Cette nuit-là, le couple emprunte la ruelle en pavés longeant l'Institut universitaire des sciences de l'organisation Sophie Ntoutoume Emane (IUSO). À quelques mètres de l'établissement supérieur, il croise deux jeunes gens qui l'aborde brutalement prétextant que Jean-Max Ndong Edou aurait tenté d'agresser l'un d'eux. Une histoire fabriquée de toutes pièces dans laquelle la victime dit ne pas se reconnaître. Les agresseurs insistent et s'en prennent d'abord à sa petite amie,



Photo : COE

Daniel Essono Ntoutoume le présumé meurtrier. Après avoir reconnu son forfait, il s'est rétracté.

qu'ils tabassent copieusement. Puis, se ruent ensuite sur le malheureux qu'ils vont d'ailleurs tenir en respect, avant de lui asséner un coup de couteau sur le côté gauche du bas-ventre. Une fois leur forfait accompli, les deux malfaiteurs prennent la poudre d'escampette. Prise de panique par l'état de son concubin qui perdait beaucoup de sang, la jeune femme appelle à l'aide. Un jeune homme du quartier qui, visiblement, se rend à son lieu de service accourt sur les lieux et porte secours au blessé. Trop tard. Jean-Max Ndong Edou n'arrivera pas vivant à l'hôpital.

Saisie du drame, la police d'investigations judiciaires (Pij) ouvre une enquête qui aboutit à l'arrestation, le 8 novembre dernier, à Avéa, de Daniel Essono Ntoutoume alias "Didi", Gabonais de 22 ans, du reste connu pour des faits similaires. Mais, son ami et complice présumé dont le nom n'a pas été signalé, a réussi à semer les policiers. Au poste, le mis en cause reconnaît, dans un premier temps, les faits qui lui sont reprochés avant de rétracter par la suite. Il devrait tout de même être déféré devant le parquet de Libreville, la semaine prochaine.

## Viol sur mineure à Koula-Moutou

## Bouloudi bientôt à la barre pour des faits de sodomie sur sa nièce de 3 ans

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

**En passant à l'acte, le mis en cause ne se doutait certainement pas que la fille de sa grande-sœur allait le dénoncer auprès de sa grand-mère. Munie des résultats des analyses médicales pratiquées au Centre hospitalier régional Paul Moukambi, cette dernière a déposé une plainte contre le présumé "fonton-violeur".**

**LE** rythme avec lequel les dénonciations de cas de sodomie à l'encontre des tout-petits s'enchaînent, nous laisse penser que nous sommes en présence d'un véritable mal, qui s'enracine au sein de notre société. Jusque dans les foyers, brisant, au demeurant, l'équilibre de la cellule familiale. Le dernier cas en date se déroule à Koula-Moutou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, où le nommé Auster

Loïc Bouloudi Dihondi, Gabonais de 18 ans, élève en 6ème au collège Hélène Mikombo, a été interpellé par les policiers de la Sûreté urbaine. Le jeune homme aurait, en effet, abusé sexuellement de sa nièce, E. A. M. M., 3 ans. Présenté au procureur de la République, le jeudi 10 novembre courant, le présumé "fonton-violeur" a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale.

De source policière, les faits se seraient déroulés, le mardi 8 novembre, au domicile familial sis au stade de la localité. Il est 16 heures. Auster Loïc Bouloudi Dihondi et d'autres membres de la maisonnée se trouvent dans la salle de séjour. Peu de temps après, le jeune homme, semble-t-il, prendra E. A. M. M., la fille de sa grande-sœur consanguine, par le bras, pour l'entraîner discrètement dans sa chambre. Une fois entre les quatre murs, il aurait ensuite ôté



Photo : D.R

Auster Loïc serait resté sans voix, lors de la confrontation avec sa victime présumée.

le slip à l'enfant, dans le but de la soumettre à une pénétration par voie anale. La nièce, qui a mal, se serait

tellement tordue de douleur, que l'oncle finira par lâcher prise. Malheureusement pour

Bouloudi Dihondi, en sortant de "l'alcôve", la victime présumée prendra la direction de la chambre de Colette Gniba Matsanga - sa grand-mère, qui est en réalité la tante de sa mère et de son oncle-, à qui elle fera le récit de sa mésaventure. Tout de suite après, la quinquagénaire va se rendre avec la fillette au Centre hospitalier régional Paul Moukambi de Koula-Moutou dans le cadre d'une consultation médicale. Des examens de type somatique, gynécologique et anal sont aussitôt pratiqués sur E. A. M. M. Selon les explications du spécialiste, « l'examen de la région anale met en évidence des lésions à type d'éraillures et de petits ecchymoses au niveau de la marge anale et des premiers centimètres de la muqueuse anale ». En conclusion de quoi, poursuit le médecin, « les lésions observées peuvent être en rapport avec la tentative d'introduction d'un corps

étranger (sodomie ?) au niveau de l'anus ».

Munie de ces résultats, la grand-mère se rend immédiatement au commissariat, le mardi 9 novembre dernier, pour déposer une plainte contre le présumé violeur. Quelques minutes plus tard, Auster Loïc est mis aux arrêts et conduit dans les locaux de la Sûreté urbaine pour une confrontation des parties. Lors de l'interrogatoire, il serait passé aux aveux sans difficulté. « Je reconnais parfaitement avoir sodomisé brutalement la fille de ma sœur aînée. Je n'ai consommé aucune drogue pour passer à l'acte », aurait-il substantiellement déclaré aux officiers de police judiciaire (OPJ). Le jeune homme qui, pourtant, n'a jamais eu le moindre antécédent avec la justice, est désormais poursuivi par pour viol sur mineure. Un crime prévu et puni par l'article 256 du code pénal.

## Sous la menace d'une paire de ciseaux

## Il tente de soumettre une mineure à un rapport sexuel

AEE

Libreville/Gabon

**UN** compatriote âgé de 20 ans, Jean Franck Mboyi, a été placé hier sous mandat de dépôt par le parquet de Libreville, pour tentative de viol, lundi dernier, sur M.A., 16 ans, donc mineure au moment des faits, qu'il dit convoiter depuis quelque temps au quartier "Eba-Cater", sis à Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville. Jean Franck Mboyi aurait menacé, à l'aide d'une paire

de ciseaux, la jeune fille pour la contraindre à avoir des rapports sexuels avec lui. Mais il n'y parviendra pas, heureusement. Selon les faits rapportés par les officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, lundi dernier, vers 18 heures, Jean Franck Mboyi alias "Malabo", qui semble être dans un état second, croise la fille, et tente d'échanger avec elle. Mais la demoiselle reste de marbre. Ce qui a le don d'irriter le jeune homme. Celui-ci choisit alors la méthode forte, en attrapant la petite, et en l'entraînant dans un



Photo : AEE

Jean Franck Mboyi alias "Malabo", a été placé sous mandat de dépôt, hier.

coin loin du regard des passants. Il sort ensuite une longue paire de ciseaux de sa poche, lui intimant l'ordre de se déshabiller et de se coucher sur le sol. M.A. feint de s'exécuter, mais profite d'un petit moment d'inattention de "Malabo" pour s'enfuir. Mboyi ne compte pas en rester là, et se lance à ses trousses. A bout de souffle, M.A. se réfugie dans une briqueterie tenue par un ressortissant malien. "Malabo" l'y rejoint quelque temps après, et tente de la tirer vers l'extérieur, sous le regard du commerçant.

Celui-ci, en voulant s'interposer, est tout de suite rapplé à l'ordre par le garnement qui le menace d'ailleurs de mort avec la même paire de ciseaux. C'est sans compter avec la ténacité du ressortissant ouest-africain, qui déclenche une bagarre avec Mboyi. L'occasion est tout juste bonne pour M. A., qui peut s'échapper pour de bon et rentrer chez elle. Mais contre toute attente, le même Malabo, le zèle en bandoulière, se pointe au domicile de la fille où, fort heureusement, il rencontre l'hostilité des parents de la

jeune fille. Ce sont, d'ailleurs, eux qui déposeront plainte, le lendemain de cet incident, dans les locaux de la police d'investigations judiciaires (Pij), pour tentative de viol et menace de mort. Après deux jours d'intenses recherches, Jean Franck Mboyi est finalement cueilli par les policiers, dans sa zone de Nzeng-Ayong Dragages. Aux forces de l'ordre, il avouera être épris de la jeune fille, mais déclarera avoir agi sous l'emprise d'une force dont il ignore la nature!